



PROGRAMME DE FORMATION – *présentielle*

FORMATION MEDIATEUR(TRICE) SOCIAL(E) ACCES AUX DROITS ET SERVICES

1 Public visé par la formation et prérequis

Ce diplôme s'adresse à différents publics :

- Des personnes ayant le souhait de réinvestir une démarche professionnelle par une activité de proximité, en particulier des femmes ayant arrêté une activité professionnelle pour élever leurs enfants souhaitant se réinsérer dans un cursus professionnel.
- Des personnes en reconversion professionnelle et des jeunes attirés par ce secteur d'activité, où ils trouvent une dimension humaine d'aide et d'accompagnement de proximité
- Des personnes en poursuite d'études (carrières sanitaires et sociales...)

Prérequis et Conditions d'accès

Pour satisfaire aux conditions d'entrée en formation, vous devez :

- Avoir un niveau V minimum (CAP/BEP) dans le domaine social ou une expérience professionnelle significative
- Avoir plus de 18 ans

Les inscriptions se font au secrétariat du Pôle de la Rouatière. Téléchargement du dossier sur internet : www.larouatiere.com

- ✓ Modalités de sélection

Examen des dossiers d'inscription (parcours professionnel décrivant les missions confiées, les capacités acquises et les activités menées en tant que professionnel ou bénévole dans le domaine du social)

- Présence d'une réunion d'information collective
- Entretien Oral (20 minutes) : Entretien de motivation

- ✓ Déroulement des sessions

Une session par an de septembre à juin

2 Objectifs de la formation :

Titre de Médiateur(trice) Social(e) accès aux droits et services code NSF 332T Niveau IV (niveau BAC ou Niveau 4 (EU)), Certification professionnelle enregistrée au RNCP (par arrêté du 26/07/2004 paru au JO du 05/08/2004 modifié par arrêté du 19/03/2013 - Nouvel intitulé : arrêté du 03/01/2017 paru au JO du 17/01/2017) sous l'autorité du Ministère chargé de l'Emploi.

La formation s'appuie sur l'expérimentation professionnelle en favorisant l'articulation permanente entre l'enseignement théorique et pratique via le calendrier de l'alternance

A l'issue de la formation « Médiateur(trice) social(e) accès aux droits et services », les stagiaires seront capables de :

Contribuer à une veille sociale et participer à des réseaux professionnels sur le territoire

Assurer un service de médiation

Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale

Ces objectifs pédagogiques correspondent aux 3 Certificats de Compétences Professionnelles (C.C.P.) du titre professionnel.

3 Contenus de la formation :

Contenus pédagogiques :

Durée : 14 heures	CCP	Capacités
Module 1 : Cadre d'intervention et contextes de la médiation sociale	CCP 1 : Contribuer à une veille sociale et participer aux réseaux professionnels d'un territoire	- analyse des caractéristiques d'un territoire d'activité - identification des acteurs en lien avec l'activité - travail avec des réseaux existants - contribution à une veille sociale sur le territoire d'activité
Durée : 49 heures	CCP	Capacités
Module 2 : Le Territoire et ses partenaires	CCP1 : Contribuer à une veille sociale et participer aux réseaux professionnels d'un territoire	- analyse des caractéristiques d'un territoire d'activité - identification des acteurs en lien avec l'activité - travail avec des réseaux existants - contribution à une veille sociale sur le territoire d'activité
Durée : 28 heures	CCP	Capacités
Module 3 : Techniques de Communication et médiation sociale	CCP1 : Contribuer à une veille sociale et participer aux réseaux professionnels d'un territoire	- analyse des caractéristiques d'un territoire d'activité - identification des acteurs en lien avec l'activité - travail avec des réseaux existants - contribution à une veille sociale sur le territoire d'activité
Durée : 70 heures	CCP	Capacités
Module 4 : Le cadre de la médiation sociale	CC2 : Assurer un service de médiation sociale	Accueil des personnes et présenter le cadre de la médiation sociale Identification avec la personne les différentes composantes d'une situation Facilite l'accès aux droits et aux services dématérialisés
Durée : 28 heures	CCP	Capacités
Modules 5: Techniques de communication	CC2 : Assurer un service de médiation sociale	Le cadre de la médiation sociale - l'accueil des personnes - la relation de

et gestions des conflits		confiance - les composantes d'une situation - La médiation entre une personne et une structure La résolution de situations conflictuelles par la médiation- Analyser sa pratique - Rendre compte de son activité
Durée : 56 heures	CCP	Capacités
Module 5 : Méthodologie de projet	CCP 3 : Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale	- le projet d'une activité support à la médiation sociale - la construction d'une activité support à la médiation sociale - la mise en œuvre d'une activité support à la médiation sociale - l'évaluation des actions menées
Durée : 42 heures		
Module 6 : Compétences Transversales	Compétences transversales de l'emploi	Actualisation des compétences
Durée : 119 heures		
Module 7 : Accompagnement et préparation à la certification Bilan		Entraînement certifications Guidance (accompagnement de l'écrit) ECF /Bilan
Durée : 14 heures		
Module 8 : 35H Certifications		

4 Durée de la Formation et modalités d'organisation :

La formation se déroule sur une période de 6 mois.

Deux sessions :

- Janvier /Juillet
- Mai/Novembre

Déroulement de la formation 420h (soit 84 jours) en entreprise et 427h en centre (dont 390h de théorie et 35 heures de certification qui se déroulent en centre soit au total : 61 jours)

Les horaires sont 9h00/12h30 13h30-17h

Lieux : Théorie au centre polyvalent CFPF La ROUATIERE

Pratique (stage): des collectivités locales et territoriales, commune, département), des établissements publics, des OPAC, OPHLM, des GIP (groupement d'intérêt public), des groupements d'employeurs, des associations...

La capacité du groupe : 20 stagiaires

Elle est organisée en Certificats de compétences professionnelles (en continu, avec des modules..)

Plusieurs parcours sont possibles en fonction des prérequis

- ✓ **Parcours Complet (avec un niveau d'étude certifié de niveau V)**

Déroulement de la formation 420h (soit 84 jours) en entreprise et 427h en centre (soit 61 jours)

✓ **Parcours partiel (avec un niveau d'étude certifié de niveau IV :**

- du MINISTÈRE chargé de la jeunesse et des sports Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,
- du MINISTÈRE chargé de l'éducation nationale Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale
- du MINISTÈRE chargé des affaires sociales, Diplôme d'Etat Moniteur éducateur
- du MINISTÈRE chargé de l'agriculture Baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires

Pour le CCP2

Durée : 175 heures soit 25 jours

Module 4 : le cadre de la médiation sociale

Modules 5 : Techniques de communication et gestions des conflits

Module 7 : Compétences Transversales

Module 8 : Accompagnement et préparation à la certification

Bilan Module 9 : Certifications

Coût : 2012.5 E

5 Moyens et Méthodes pédagogiques, techniques et encadrement

La pédagogie mise en œuvre peut à la fois être didactique lors de cours magistraux, mais également favoriser la coopération en travaux de groupes afin de favoriser l'élaboration individuelle de la posture professionnelle de chaque stagiaire, également à visée de développement du travail en équipe. Des exercices pratiques à visée pédagogique d'apprentissage et d'organisation de la réflexion sont proposés tout au long de la formation, notamment dans les groupes d'analyse des pratiques professionnelles. Différentes productions écrites sont réalisées, à part égale la production orale est recherchée. Constamment, les mises en situations pratiques favorisent une pédagogie de l'apprentissage en faisant, tout en mobilisant les étayages théoriques transmis. **ALTERNANCE**

Techniquement, l'organisme de formation dispose de :

- salles de cours équipées d'outils multimédias (TV, vidéo projecteurs, lecteurs DVD et CD, rétro projecteurs, sono, ordinateurs portables, caméscopes, appareils photo).
- d'une salle informatique de 20 ordinateurs reliés à Internet,
- d'un pôle technique pour les formations dans les métiers du service et de l'accompagnement constitué d'une cuisine pédagogique, d'un espace soins aux personnes en situation de dépendance, d'une salle pour l'entretien du linge et l'hygiène des locaux et d'une salle de puériculture et soins aux jeunes enfants
- d'un Centre de Ressources Documentaires avec 3 documentalistes, un fond documentaire recensant environ 20000 notices, plus de 3000 livres, 27 abonnements, revues du secteur de la santé et du social, un logiciel documentaire consultable en ligne ; 8 ordinateurs connectés à Internet, imprimante couleur, site dédié avec annuaire, pages d'aide et de soutien. Une salle de projection et 200 documentaires vidéo.

L'encadrement est assuré par des formatrices et formateurs titulaires des diplômes exigés par le Code de l'action sociale et des familles et complété par des vacataires, prestataires, professionnels-experts dans des domaines spécifiques.

6 Qualité de l'équipe pédagogique

Encadrement

Un coordinateur dédié à la filière garant du déroulé pédagogique. Il assure l'animation pédagogique et participe aux instances de certification.

Une équipe de formateurs constituée de permanents et de professionnels assurent l'ensemble des domaines de formation. Tous les intervenants sont titulaires à minima d'un diplôme d'état en travail social ou d'un diplôme d'état de la santé, et de diplômes universitaires (Master 2 sociologie, DE CESH, psychologue)

Un formateur référent et un tuteur en milieu professionnel permettent un accompagnement personnalisé du stagiaire.

Des réunions et bilans intermédiaires en cours de formation sont réalisés. Evaluation sommative et formative.

7 Suivi et évaluation cde la formation

L'obtention partielle ou l'obtention intégrale du TITRE est validée par le certificateur : DIRECTE.

1 Pour un candidat issu d'un parcours continu de formation

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnement à partir de production(s) si prévus au RC ;
- les résultats des évaluations passées en cours de formation ;
- un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC ;
- un entretien final avec le jury.

Pour ces deux catégories de candidats (§ 1 et 2 ci-dessus), le jury, au vu des éléments spécifiques à chaque parcours, décide ou non de l'attribution du titre. En cas de non obtention du titre, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificat(s) de compétences professionnelles (CCP) composant le titre. Le candidat peut se présenter aux CCP manquants dans la limite de la durée de validité du titre.

Afin d'attribuer le titre, un entretien final se déroule en fin de session du dernier CCP, et au vu du livret de certification.

En cas de révision du titre, l'arrêté de spécialité fixe les correspondances entre les CCP de l'ancien titre et ceux du titre révisé. Le candidat se présente aux CCP manquants du nouveau titre.

En cas de clôture du titre, le candidat ayant antérieurement obtenu des CCP dispose d'un an à compter de la date de la fin de validité du titre pour obtenir le titre initialement visé.

3 – Pour un candidat issu d'un parcours discontinu de formation ou ayant réussi partiellement le titre (formation ou VAE)

Le candidat issu d'un parcours composé de différentes périodes de formation ou ayant réussi partiellement le titre peut obtenir le titre par **capitalisation** des CCP constitutifs du titre.

Pour l'obtention de chaque CCP, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels. L'évaluation est réalisée sur la base des éléments suivants :

o une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnement à partir de production(s) si prévus au RC ;

o les résultats des évaluations passées en cours de formation pour les seuls candidats issus d'un parcours de formation ;

o un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC.

Afin d'attribuer le titre, un entretien final se déroule en fin de session du dernier CCP, et au vu du livret de certification.

MODALITES D'OBTENTION D'UN CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE SPECIALISATION (CCS) 2

Un candidat peut préparer un CCS s'il est déjà titulaire du titre professionnel auquel le CCS est associé.

Il peut se présenter soit à la suite d'un parcours de formation, soit directement s'il justifie de 1 an d'expérience dans le métier visé.

Pour l'obtention du CCS, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels sur la base des éléments suivants :

o une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnement à partir de production(s) si prévus au RC ;

o les résultats des évaluations passées en cours de formation pour les seuls candidats issus d'un parcours de formation ;

o un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC ;

o un entretien final avec le jury.

PARCHEMIN ET LIVRET DE CERTIFICATION

Un **parchemin** est attribué au candidat ayant obtenu le **titre** complet ou le **CCS**.

Un **livret de certification** est remis au candidat en réussite partielle.

Ces deux documents sont délivrés par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi.

2 Le système de certification du ministère chargé de l'emploi est régi par les textes suivants :

- Code de l'éducation notamment les articles L. 335-5, L 335-6, R 335-7, R. 335-13 et R. 338-1 et suivants

- Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

- Arrêté du 21 juillet 2016 (JO du 28 juillet 2016 modifié par l'arrêté du 15 septembre 2016) portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Accessibilité VAE et apprentissage

2 Pour un candidat à la VAE

Le candidat constitue un dossier de demande de validation des acquis de son expérience professionnelle justifiant, en tant que salarié ou bénévole, d'une expérience professionnelle d'un an en rapport avec le titre visé.

Il reçoit, de l'unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DREETS), une notification de recevabilité lui permettant de s'inscrire à une session titre.

Lors de cette session, le candidat est évalué par un jury de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnement à partir de production(s) si prévus au RC ;
- un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC ;
- un entretien final avec le jury.

✓ **L'accessibilité par la voie de l'apprentissage est possible.**

Nous nous positionnons en tant que UFA (CFA hors murs) et travaillons en étroite collaboration avec le CFA Sanitaire-social dont la référente est Mme Stéphanie CROS:

Responsable développement / Resp de l'Antenne de Narbonne : 04.11.23.22.45/ 07.87.47.01.91

stephanie.cros@cfa-sanitaire-social.com